

## **Compte-rendu Conseil Municipal du vendredi 29 janvier 2021**

Jean-Paul JUSSELME	Jean-Marc FOURNIER
Bruno MUZEL	Teresa XAVIER MARTINS
Gisèle VERNE	Marie-Servane BILLAY (secrétaire de séance)
Alain ROCHARD	Claude DUBESSY
Pascal CRIONAY	Eglantine GIRAUD
Florence LABOUTIERE	

### **Ordre du jour :**

#### ***Délibérations concernant :***

#### ***Décisions concernant :***

- Adhésion au Service mutualisation de la communauté de communes
- Fixation de la redevance assainissement
- Les travaux du clocheton de la Chapelle Notre-Dame de pitié
- Le déplacement et les travaux liés à la croix de Jubilé
- La mise en place de défibrillateurs
- La reprise de certains équipements au Multiservices
- Fixation du loyer du Multiservices
- Décision modificative concernant le lotissement
- Création d'un poste administratif 1<sup>ère</sup> classe et suppression d'un poste administratif 2<sup>ème</sup> classe

#### **Sujets à débattre et information :**

- Projet d'aménagement de locaux pour accueillir des assistantes maternelles
- Confirmation des orientations budgétaires
- Transition du service de l'eau potable
- Orientations budgétaires, travaux assainissement collectif
- Prévision de réunions des commissions

## Questions diverses

En amont de la présentation de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, d'ajouter une délibération concernant un ratio pour avancement de grade. Aucune opposition pour intégrer cette délibération.

### Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2020

#### DÉLIBÉRATIONS

- L'adhésion au service Mutualisation de la communauté des communes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le service mutualisation de la Coper auquel nous adhérons a effectué un changement au sein de la convention : la réduction du service renfort/remplacement aux situations exceptionnelles ainsi que la durée d'un an qui permet un calage forfaitaire.

- Les services de base obligatoires restent inchangés :
  - Pack informatique
  - Coordination et assistance administrative et informatique
  - L'instruction des Autorisations du droit des sols (ADS)
- Les services à la demande ne changent pas
  - Intervention d'agents intercommunaux
  - Intervention de l'équipe environnement
  - Les groupements de commande
  - La banque de matériel

Monsieur le Maire souligne que la condition de retrait, obligerait la commune de s'acquitter du pack de base correspondant à la durée de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la nouvelle convention d'adhésion au service mutualisation de la communauté de commune
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'adhésion.

- Fixation de la redevance assainissement

Monsieur le Maire rappelle que la redevance assainissement doit couvrir les charges consécutives aux investissements, fonctionnement, et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services, de plus les tarifs n'ont pas changé depuis 2019.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'augmenter la redevance assainissement pour 2021.

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal par délibération n° 29/01/15-004 en date du 29 janvier 2019, a arrêté le montant de la redevance d'assainissement collectif, laquelle se compose :

- D'une partie fixe annuelle de 80 € HT calculée pour couvrir les charges fixes du service d'assainissement
- D'une partie variable de 1.10 € HT /m<sup>3</sup> d'eau consommé

Vu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **DÉCIDE** de fixer la redevance d'assainissement comme suivant :

1. Part variable selon la consommation : **1,35 € HT / m<sup>3</sup> consommé**
2. Part fixe annuelle : **80 € HT par abonné**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

✓ **APPROUVE** l'augmentation du tarif de traitement

- Travaux du clocheton de la chapelle Notre-Dame de pitié

M. le Maire rappelle au conseil Municipal les travaux prévus au budget 2020 concernant la Chapelle Notre-Dame de Pitié. Les devis concernant les grilles anti pénétration d'oiseaux sur les abats son et la rénovation du plafond seront présentés ultérieurement.

La rénovation de la couverture du clocheton a fait l'objet d'une consultation, les devis sont présentés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Sotton pour un montant HT de 14874,19 euros

✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération d'investissement.

- Déplacement et travaux liés à la croix de Jubilé

Monsieur Le Maire rappelle que L'agrandissement du cimetière relié par l'allée principale obligeait : soit la suppression de la croix en très mauvais état, soit une reconstruction à neuf. S'agissant de la croix érigée pour le jubilé en 1878 de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié (construite en 1828), l'association des amis de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié a décidé en accord avec la municipalité de maintenir cette croix avec une reproduction à l'identique et d'en assurer le financement, elle sera placée dans l'extension à l'extrémité de l'allée centrale.

Après consultation de différents devis, la meilleure offre a été retenue avec la société « Art et Technique de la pierre »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTE** le devis des travaux liés à la croix de Jubilé pour un montant HT de 8990 euros
- ✓ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer la commande

- Mise en place de défibrillateurs

La commune ne possède aucun défibrillateur et souhaite équiper les lieux publics.

Monsieur le Maire présente l'offre de La société Cardiosecours

Un défibrillateur sera installé à la salle d'animation, à moins de 50 mètres de la salle des associations et des jeux de boules

Un autre sur la place de l'église, à proximité de la mairie, de l'église et du multiservices

Les 2 défibrillateurs sont espacés d'environ 300 mètres, des panneaux informatifs qui sont fournis.

La formation et la sensibilisation aux gestes qui sauvent seront réalisées par la société Cardiosecours.

Une Initiation à l'utilisation des défibrillateurs est prévue pour un groupe de 50 personnes.

Cet investissement est prévu au budget 2020.

Un soutien financier est assuré par la fondation CNP Assurance pour 1000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** le devis de l'entreprise CARDIOSECOURS pour HT 3676 euros
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer la commande.

- Reprise de certains équipements au Multiservices

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de soutenir le commerce de proximité de la commune et afin de faciliter la reprise de notre unique commerce local par un nouveau locataire, l'achat de certains équipements est souhaitable, cela concerne ;

- Une chambre froide installée dans les réserves
- Un frigo à trois portes transparentes sur l'arrière du bar
- Une armoire frigo avec 2 portes transparentes pour le magasin
- Un congélateur avec une porte transparente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** d'inscrire au budget 2021 et d'acquiescer dès son approbation ces équipements pour TTC 6789,38 euros
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à s'engager auprès du Multiservices pour cet achat.

- Décision modificative concernant le lotissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a eu lieu d'effectuer les écritures de stock

au budget lotissement 2020, il est nécessaire d'établir une décision modificative, le montant de 11725,67 est inscrit en augmentation de recettes et en augmentation de dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

✓ **ACCEPTÉ et AUTORISE** M. le Maire à effectuer cette modification

- Création d'un poste administratif 1ère classe et suppression d'un poste administratif 2ème classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que notre adjoint administratif actuel remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal.

M. le Maire expose au conseil municipal que notre agent titulaire peut bénéficier d'un avancement de grade.

M. le Maire propose qu'il soit créé un poste d'Adjoint administratif 1ère classe à temps non complet-d'une durée hebdomadaire de service, 29/35ème pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du premier octobre 2021 et supprimer un poste administratif 2ème classe afin de promouvoir l'agent.

Monsieur le Maire rappelle que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif 1ère classe, échelle 4, échelon 1., que le tableau des emplois sera modifié et

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTÉ ET AUTORISE** M. le Maire à créer un poste d'adjoint administratif 1ère classe
- ✓ **DÉCIDE** de supprimer un poste administratif 2ème classe.

- Ratio pour avancements de grade et promotion

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les taux de promotion pour avancements de grade de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement après avis du Comité Technique.

- Il appartient donc au conseil municipal de fixer ce taux à 100 % pour les grades de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe concernant les emplois suivants ;
  - Adjoint administratif territorial
  - Adjoint technique territorial
  - Adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

✓ **ADOpte** la proposition ci-dessus

## **INFORMATIONS ET DISCUSSIONS**

### ❖ Projet d'aménagement de locaux pour accueillir des assistantes maternelles

Monsieur Le Maire informe le conseil Municipal que la commission sociale a soulevé un problème concernant la garde d'enfants, que de nombreuses demandes sont faites par les familles et que les seules personnes en activité sont Mme et M. Bergeon qui ont déjà 7 enfants en charge.

Est évoquée la création d'une MAM, Maison des Assistantes Maternelles.

La commune peut mettre à disposition avec des conditions à définir, un local dans lequel les assistantes maternelles peuvent accueillir les enfants, l'organisation sous forme d'association serait souhaitable.

Compte tenu des espaces et des aspects réglementaires pour ce type de structure, un maximum de 16 enfants pourraient être gardés et encadrés par 4 assistantes maternelles agréées.

M. Le Maire précise qu'il n'y a aucun but lucratif dans cette démarche.

Au niveau financier des aides seront peut-être fournies par la CAF ou le département, la possibilité d'un emprunt est aussi évoquée.

M. Bruno Muzel 1er adjoint s'occupe du projet d'étude.

### ❖ Confirmation des orientations budgétaires

- Le cimetière et la croix de Jubilé
- L'ossuaire, et le columbarium
- La toiture de l'église
- Voirie, programme évoqué à la réunion du 3 décembre dernier
- Ancienne poste, hall sur l'ensemble des étages, travaux aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage
- Achat de certains équipements du Multiservices
- Achat d'un burineur

### ❖ Transition du service de l'eau potable

La dernière réunion a clôturé le syndicat existant depuis 72 ans, c'est aujourd'hui la Roannaise de l'eau qui gère le syndicat Rhône-Loire nord.

La Roannaise de l'eau regroupe désormais

- 80 communes
- 150000 habitants environ

Le bilan du syndicat Rhône-Loire nord est positif avec un réseau en bon état et une bonne gestion des travaux effectués, certains étaient programmés dans les 10 prochaines années. La Roannaise de l'eau n'a pas encore communiqué de programme d'investissement.

Bruno Muzel délégué au syndicat dissous regrette que la représentativité des communes de la Cople soit très minoritaire avec 3 délégués sur 37 au total.

#### ❖ Orientation budgétaires, travaux d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que le budget assainissement est indépendant du budget communal.

Les travaux concernant le secteur du lotissement de la maison neuve prévus en 2020 seront exécutés ce début d'année.

Notre réserve financière nous permet de financer, plusieurs gros travaux de rénovation du réseau qui seront présentes lors de l'adoption du budget.

Les membres du Conseil sont unanimement d'accord pour programmer ces travaux dès 2021

#### ❖ Prévision de Réunion des Commissions

Le premier adjoint propose de réunir une Commission bâtiment pour évoquer le projet d'une MAM, qui pourrait s'aménager près du local technique, sous la salle d'animation.

La date du 9 février 2021 à 9h30 est retenue.

Monsieur le Maire propose de réunir la Commission finances, la date du 27 février 2021 à 9h30 est retenue.

### QUESTIONS DIVERSES :

#### ❖ Commissions Cople

Plusieurs membres ont souligné que nous sommes avisés trop tardivement des dates et heures concernant les réunions des commissions.

Les horaires ne sont pas toujours adaptés à nos emplois du temps. Ce problème doit être directement signalé à la Copler par chacun(e) des membres de ces commissions.

**Prochaine réunion de conseil : vendredi 12 mars à 20h30 (date à confirmer)**